

39



Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 13 - Indonésie
Intervention de la Belgique
23 mai 2012

Madame la Présidente,

La Belgique souhaite la bienvenue à la délégation de l'Indonésie, et espère pouvoir mener avec elle un dialogue constructif dans le cadre de l'Examen périodique universel.

Ma délégation souhaiterait centrer son intervention sur la **discrimination à l'égard des femmes et la protection de l'enfance.**

Mon pays tient tout d'abord à féliciter l'Indonésie pour ses efforts en vue d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Afin d'encourager les progrès, la Belgique souhaite formuler les recommandations suivantes :

R1-2. En vue d'une protection élargie de l'enfance, ma délégation recommande la ratification des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

R3. Mon pays recommande ensuite à l'Indonésie de redoubler ses efforts, d'une part pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains, notamment en ce qui concerne le tourisme sexuel impliquant des enfants, et d'autre part pour protéger les enfants employés comme personnel de maison en adoptant le projet de loi sur la protection des travailleurs domestiques.

R4. Au niveau de la délivrance de la justice, la Belgique recommande le relèvement à 16 ans de l'âge minimal de la responsabilité pénale ainsi que l'instauration d'un système de justice des mineurs tant au niveau judiciaire qu'au niveau pénitentiaire.

R5. En ce qui concerne la protection des femmes et des filles, mon pays recommande instamment la ratification du protocole facultatif pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

R6. Au niveau de la santé sexuelle et procréative, mon pays recommande l'accès universel aux services de planification familiale et de santé génésique aux jeunes filles, ainsi qu'un enseignement de qualité sur ces questions au cours de l'enseignement secondaire, et ce afin d'améliorer la santé maternelle, d'éviter les mariages et les grossesses précoces, et de diminuer la propagation du virus HIV.

Je vous remercie Madame la Présidente.